

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan

4 juillet 2018



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Uffiziu di l'Ambiente
di a Corsica

Office de l'Environnement
de la Corse



Sommaire

1. Cadre réglementaire
2. La planification des déchets en Corse
3. Elaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets **PTPGD**
4. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux **PPGDD**

Cadre réglementaire

Présentation à la CCES du 04 juillet 2018

Cadre réglementaire

1. Législation nationale

Loi n°2015-991 du 7 août 2015: Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

- Transfert de **compétence planification des déchets** => **Région**
- **PTPGD** se substitue à DND DD et BTP + EC
- **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets**
 - Champ d'application du plan
 - Le contenu du plan
 - L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du plan
 - Opposabilité du plan
 - Compatibilité avec autres plans et schémas régionaux
 - ...

Loi n°2015-992 du 17 août 2015: Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV)

- Objectifs de prévention et de gestion
- Mesure phare: lutte contre les gaspillages et de promotion l'économie circulaire

Cadre réglementaire

2. Définition de l'économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Ministère de la Transition écologique et solidaire

La pensée de l'économie circulaire est un retour positif, moderne à ce qui a fait l'humanité pendant des millénaires: avoir l'intelligence de la ressource, exploiter ce que nous donne la planète comme des biens à protéger et à optimiser. Chaque kilo, chaque litre d'une ressource est précieux, formidable par tout ce qu'il nous apporte. Chaque ressource est à préserver, à transmettre, à faire circuler d'homme en homme, d'usage en usage, de génération en génération.

Remy Le Moigne

Cadre réglementaire

3. Objectifs nationaux en chiffres

- **Réduire de 10 % les déchets ménagers** en 2020 par rapport à 2010;
- **Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage** (2025) par rapport à 2010;
- **Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique** (2025) ;
- **Recycler 70 % des déchets du BTP dans le cadre des marchés publics** de l'Etat et des collectivités territoriales (2020)

Cadre réglementaire

4. Législation européenne

Directive (UE) 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

- **États membres prennent les mesures nécessaires pour parvenir aux objectifs suivants** : préparation en vue du réemploi et du recyclage des déchets municipaux :

D'ici à 2025	D'ici à 2030	D'ici à 2035
55%	60%	65%

- **Collecte séparée:**

- Bio-déchets => 2023 (31 décembre)
- Textiles => 2025 (1^{er} janvier)
- Déchets Dangereux des Ménages => 2025 (1^{er} janvier)

- **Incitation:**

Promotion d'instruments économiques visant à décourager la mise en décharge

- **Prévention:**

Objectif prioritaire: lutte contre le gaspillage alimentaire

La planification des déchets en Corse

Présentation à la CCES du 04 juillet 2018



Planification des déchets en Corse

Les plans déchets de Corse

DND et DD

Plans	Date d'entrée en vigueur
Plan déchets non dangereux	11 septembre 2015 : Adoption par Arrêté ARR 1504637OEC du Conseil Exécutif de Corse.
Plan déchets dangereux	15 mars 2018 : Approbation par Arrêté 1801115CE du Conseil Exécutif de Corse.
Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de Corse	27/05/2016: Délibération Assemblée de Corse n°16/113

BTP

Des travaux ont été entamés et seront intégrés dans le PTPGD :

- Etat des lieux réglementaire et technique,
- Evaluation du gisement pour les entreprises artisanales.

Une articulation avec le Schéma Régional des Carrières devrait permettre la gestion d'une grande partie des déchets inertes.

Planification des déchets en Corse

Economie Circulaire Corse

Plan d'action Economie Circulaire de Corse (début des travaux juillet 2017):

- Diagnostic approfondi (rendu 10/2018)
 - Stratégie globale (rendu 05/2018)
 - Mise en œuvre
- => Finalisation prévue 2020.

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Corse PTPGD

Présentation à la CCES du 04 juillet 2018



1. **Elaboration/ Contenu** (Décret n°2016-811 du 17 juin 2016)

- **Etat des lieux de** la prévention et de la gestion des déchets
- **Prospective à termes de 6 et 12 ans** de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter
- **Objectifs** en matière de **prévention**, de **recyclage** et de **valorisation** des déchets (déclinant les objectifs nationaux) et priorités à retenir pour atteindre ces objectifs
- **Planification** de la **prévention** et de la **gestion** des déchets à **termes de 6 et 12 ans**, (installations nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixée par le plan) ;
- **Plan d'action** en faveur de **l'économie circulaire**
- **Evaluation environnementale**

1. **Elaboration/ Contenu** (Décret n°2016-811 du 17 juin 2016)

Planification spécifique pour certains flux de déchets:

Planification de prévention et gestion des:

- Bio déchets;
- Déchets du bâtiments et travaux publics.

Planification de la collecte, du tri ou du traitement des:

- Déchets ménagers et assimilés;
- Déchets amiantés;
- Déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques;
- Véhicules hors d'usage;
- Déchets textiles.

Plan prévoit également des mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles.

2. Elaboration/ Gouvernance

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan (CCES):

Composition (fixée par autorité compétente R.451-21):

Représentants de(s):

- Collectivités territoriales et leurs groupements compétent en matière de collecte et de traitement;
- L'Etat;
- Organismes publics concernés;
- Organisations professionnels concernées;
- Eco-organismes;
- Associations agréées pour la protection de l'environnement

⇒ Validation de(s):

- Phases clés de l'élaboration du Plan;
- Projet de Plan + Evaluation Environnementale

PTPGD

2. Elaboration/ Gouvernance

Comité de pilotage du PTPGD et du plan économie circulaire (Copil) :

Composition:

- OEC en charge des travaux d'élaboration du PTPGD pour la CDC,
- ADEME,
- DREAL.

Pilotage de la mission et équipe projet :

Equipe projet « Service Prévention et Gestion des Déchets » de l'OEC

Groupes de travail thématiques du PTPGD

Composition variable selon sujets abordés et expertises requises

PTPGD

3. Phasage élaboration et procédure administrative

Phase 1 : Installation de la CCES

Présentation de la méthode d'élaboration du PTPGD

Phase 2 : Lancement des travaux d'élaboration du PTPGD

Groupes de travail thématiques

Etat des lieux (gisement et structures)

Phase 3 : Elaboration des scénarii

Validation du projet de PTPGD et de son Evaluation Environnementale

Phase 4 : Phase de consultation

- CESEC

- **Assemblée de Corse**

- Autorité Environnementale + Régions limitrophes (PACA et Occitanie)

- Présentation aux CODERST 2A et 2B

- **Enquête publique**

Evaluation Environnementale

Assemblée de Corse: Approbation finale du plan

=> Arrêté mise en application PTPGD

Le Plan Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux de la Corse PPGDD

Présentation à la CCES du 04 juillet 2018



PPGDD

1. Méthode

Pour chaque phase :

- **Travaux préliminaires et consultatifs**
- **Travaux de la Commission de Suivi et Evaluation**

PROCEDURE D'ADOPTION DU PPGDD

1. Validation par un vote de la CSE du plan et de son rapport environnemental
2. Avis du CESC
3. Avis de l'Assemblée de Corse
4. Avis de l'autorité environnementale et des régions limitrophes (PACA et Occitanie)
5. Présentation aux CODERST 2a et 2B
6. Information et participation des citoyens
7. Approbation par délibération de l'Assemblée de Corse du document finalisé
8. Mise en application du PPGDD par un arrêté de la Collectivité de Corse

PPGDD

1. Évolution des tonnages 2015-2027

Tonnages produits

			2013	2021	2027
Déchets Dangereux Diffus (DDD)	Déchets Dangereux des Activités (DDA)	DID	1 285 t/an	1 191 t/an	1 156 t/an
		DAC	3 399 t/an	3 334 t/an	3 367 t/an
		DAP	38 t/an	23 t/an	14 t/an
		<i>dont HMSU</i>	1 291 t/an	1 098 t/an	1 034 t/an
		<i>dont piles & Accumulateurs</i>	875 t/an	1 018 t/an	1 274 t/an
		<i>dont DD issus des VHU</i>	89 t/an	109 t/an	87 t/an
		BPHU	546 t/an	915 t/an	1 348 t/an
	Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Piles & Accumulateurs	153 t/an	150 t/an	152 t/an
		Lampes	52 t/an	51 t/an	52 t/an
		DEEE	5 519 t/an	5 413 t/an	5 466 t/an
		DDS	274 t/an	269 t/an	271 t/an
	<i>dont cartouches d'imprimantes</i>		60 t/an	59 t/an	59 t/an
Déchets des Activités de Soins (DAS)	DASRI	Médicaments Non Utilisés (MNU)	97 t/an	106 t/an	113 t/an
		Gros producteurs	910 t/an	994 t/an	1 069 t/an
		Professionnels libéraux	71 t/an	77 t/an	82 t/an
		Professionnels hors santé	61 t/an	65 t/an	67 t/an
		PAT	7 t/an	7 t/an	8 t/an
	total		12 412 t/an	12 595 t/an	13 165 t/an

PPGDD

1. Évolution des tonnages 2015-2027

Tonnages collectés

		2013	2021	2027
Déchets Dangereux Diffus (DDD)	DID	1 285 t/an	1 191 t/an	1 156 t/an
	DAC	1 768 t/an	1 778 t/an	1 795 t/an
	DAP	10 t/an	7 t/an	4 t/an
	<i>dont HMSU</i>	1 068 t/an	919 t/an	865 t/an
	<i>dont piles & Accumulateurs</i>	122 t/an	160 t/an	201 t/an
	<i>dont DD issus des VHU</i>	89 t/an	109 t/an	87 t/an
	Piles & Accumulateurs	26 t/an	29 t/an	29 t/an
	Lampes	2 t/an	3 t/an	3 t/an
	DEEE	4 167 t/an	4 166 t/an	4 207 t/an
	DDS	85 t/an	89 t/an	90 t/an
Déchets des Activités de Soins (DAS)	Déchets Dangereux des Activités (DDA)			
	Déchets Dangereux des Ménages (DDM)			
	DASRI			
	Médicaments Non Utilisés (MNU)	48 t/an	53 t/an	56 t/an
	Gros producteurs	910 t/an	994 t/an	1 069 t/an
	Professionnels libéraux	13 t/an	15 t/an	17 t/an
	Professionnels hors santé	40 t/an	43 t/an	45 t/an
	PAT	0.7 t/an	3 t/an	6 t/an
TOTAL		8 354 t/an	8 371 t/an	8 477 t/an

PPGDD

2. Gestion actuelle

les entreprises locales

- Chimirec Corsica
- Techno-hygiène
- Prospera Futura
- Sanicorse
- Toxicorse

les principaux exutoires

- ISDD : Bellegarde et Beaucaire en Occitanie
- Valorisation énergétique : cimenteries Lafarge en Auvergne-Rhône-Alpes (HU)
- Traitements physico-chimiques : Rognac (acides)
- Inertage de DASRI : Sarrola-Carcopino

PPGDD

3. Plan d'action à mettre en œuvre

Prévention

1. Encourager et favoriser la prise en compte de l'éco-conception
2. Promouvoir l'utilisation des technologies propres
3. Promouvoir les actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable
4. Développer le détournement par le réemploi, la réparation et la réutilisation
5. Favoriser la généralisation des bonnes pratiques

Gestion

1. Améliorer la communication et la sensibilisation aux bonnes pratiques
2. Améliorer les dispositifs de tri et de collecte
3. Diminuer l'impact environnemental des opérations de collecte, transfert et transport

4 Développer le détournement par le réemploi, la réparation et la réutilisation	
Déchets concernés	Déchets Industriels Dangereux (DID), Déchets Dangereux des Activités (DDA), Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
Rappel du constat et des enjeux	La notion de hiérarchie dans le mode de traitement des déchets, introduite dans le Code de l'environnement depuis 2010, vise à privilégier, dans l'ordre : - la préparation en vue de la réutilisation, - le recyclage, - toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique, - l'élimination.
Objectifs	<u>Ménages</u> : Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation des biens de consommations susceptibles de contenir des déchets dangereux. Inciter à l'utilisation de matériels d'occasion Mettre en place un réseau de ressourceries <u>Activités</u> : Appliquer et développer le principe de l'écologie industrielle, mettre en place le réemploi de co-produits et de sous-produits de production Promouvoir la réutilisation/réemploi, la réparation et la revente dans des secteurs comme l'artisanat
Cibles	Tous
Pilotes et acteurs potentiels	<u>Supervision</u> : OEC <u>Pilote</u> : à définir <u>Acteurs principaux</u> : OEC, Associations, ADEME, EPCI, chambres consulaires, représentants des branches professionnelles réseaux tels que Corse Active, EMMAÜS, ENVIE, les ESAT, les associations d'insertion sociale, etc.
Description des principales actions	<u>Ménages</u> : 1. Soutenir ou lancer un appel à projet pour la création d'un réseau de ressourceries. Ces équipements permettant de détourner certains déchets par le réemploi pourront être mutualisés avec d'autres équipements, comme les déchetteries et les ateliers de démontage des encombrants par exemple. 2. Créer un guide du réemploi/réparation/revente destiné aux particuliers afin de diffuser les pratiques de consommation favorisant l'utilisation optimale et durable des produits 3. Organiser et mettre en place le principe des « Foyers test » sur l'ensemble du territoire <u>Entreprises</u> : 1. Créer un groupe de travail rassemblant les parties prenantes sur la thématique de l'économie circulaire / écologie industrielle 2. Intégrer le principe de l'écologie industrielle (sur la base minimale du réemploi) pour les projets d'aménagement de zones d'activité existantes ou non 3. Etudier dans quelle mesure des subventions ou une fiscalité territoriale incitative permettrait de favoriser le principe de l'écologie industrielle (aide financière afin d'inciter la démarche) 4. Communiquer auprès des projets en cours et à venir 5. Créer un guide du réemploi destiné au domaine d'activité de l'entreprise 6. Organiser et mettre en place le principe des « artisans tests » (en parallèle avec les foyers tests)
Priorité	★ ★
Calendrier	Démarrage à moyen terme (3 an) Action de long terme (durée du Plan et au-delà)
Indicateurs de suivi	<i>Nombre de foyers test</i> <i>Nombre d'entreprises test</i> <i>Nombre de projets en cours</i>

PPGDD

4. Outils de suivi

Observatoire Régionale des Déchets

- Cartographie des sites de gestion des DD
- Listing des entreprises de collecte
- Guide de gestion des déchets
- Recueil des données pour l'atteinte des objectifs

CCES

- Contrôle des objectifs
- Révision du plan

Merci de votre attention

